

## ELECTIONS REGIONALES

### Réponses de l'UMP et du Nouveau Centre aux questions de l'APCM

#### ***1. Quel rôle et quelle place donnez-vous aux entreprises artisanales dans l'économie territoriale, en particulier à l'égard du développement économique ?***

L'emploi et la création de richesses, l'avenir, l'éducation, l'orientation des jeunes, l'organisation harmonieuse et équilibrée de notre société dépendent surtout du développement de l'artisanat, des entreprises et de leurs salariés que représente ce secteur socio-économique d'importance capitale, et surtout porteur d'avenir.

L'artisanat et le commerce de proximité participent, en effet, de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale, dans toutes les régions, et dans tous les territoires. C'est aussi dans les entreprises artisanales que l'on retrouve la place centrale de la valeur humaine, bien ancrée dans l'organisation de l'entreprise et donc de la vie sociale. En effet, il s'agit toujours d'entreprises de proximité dont les responsables ont une relation plus humanisée avec leurs collaborateurs et une relation directe avec les clients très divers que sont les particuliers, les entreprises, leurs collaborateurs, les administrations, les collectivités.

C'est pourquoi, les régions devront enfin avoir une véritable politique pour impulser une nouvelle dynamique de développement économique des entreprises artisanales. Ce développement repose bien entendu, sur la maîtrise et la transmission de vos métiers et de vos savoir-faire, mais aussi sur la mise en valeur et la promotion de l'innovation, de la créativité et du lien social, tous concourant au développement économique, donc de l'emploi et en particulier celui des jeunes.

Aussi, la politique en direction des jeunes doit s'inscrire dans une nouvelle volonté politique qui doit faire toute sa place à l'apprentissage dans l'artisanat, et promouvoir la formation pour mieux répondre aux besoins de notre société.

Pour de nombreux chefs d'entreprise, qui ont commencé leur vie professionnelle comme apprentis et gravi les différents échelons, l'artisanat est synonyme de progression au sens noble du terme, et il s'agit de l'une des meilleures promotions que nos concitoyens peuvent aujourd'hui souhaiter.

L'entreprise artisanale remplit également un rôle citoyen de premier plan, puisque pour beaucoup de femmes et d'hommes issus de l'immigration, depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'artisanat a été et reste l'une des clés de l'intégration dans la République, le moyen de faire reconnaître leur valeur et leur savoir-faire.

De même, l'entreprise artisanale joue souvent un rôle essentiel de lien social dans le village, en milieu rural, ou bien dans le quartier et le centre-ville lorsqu'il s'agit du milieu urbain.

Enfin, pour un certain nombre de communes et de collectivités, il est de très loin la principale source de richesse et de dynamisme, ou bien tout simplement de vie. L'équilibre des territoires, le véritable développement durable, partout sur le terrain doit donc se réaliser avec les entreprises artisanales.

***2. L'artisanat, basé sur l'économie de proximité, a démontré son effet stabilisant y compris en période économique difficile. Comment soutiendrez-vous l'implantation des entreprises artisanales dans votre région ? Comment souhaitez-vous maintenir, développer le commerce de proximité ?***

L'artisanat participe à la fois au patrimoine et à l'activité économique d'un quartier, d'une cité, tant pour les habitants que pour les touristes, en renforçant l'attractivité et le dynamisme économique des centres-villes. Là où il y a des artisans, il y a nécessairement de la vie. La présence d'entreprises artisanales et commerciales de proximité est toujours perçue très positivement par les résidents. Comme on le disait aussi, dans les territoires ruraux, l'artisanat est indispensable au maintien d'activités et contribue à fixer, voire même à attirer les populations dans ces territoires.

Pour soutenir l'implantation des entreprises artisanales dans la région, il faut non seulement une politique de coopération avec les collectivités territoriales, les organismes et réseaux d'accompagnement, mais également une véritable volonté politique de positionner le renouvellement et la localisation du secteur artisanal comme un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

Pour autant, les professionnels de proximité sont confrontés à une pression foncière importante. Pour résoudre les problèmes, notamment de l'immobilier des artisans, la mise en place de loyers modérés particulièrement dans les centres ville, participera au maintien de la diversité des commerces de proximité.

L'implantation des entreprises artisanales nécessite également pour la région de développer l'apprentissage à tous les niveaux, en partant des niveaux les plus élevés au niveau V du CAP et du CTM, en fonction des besoins de main d'œuvre et des gisements d'emploi. Nos formations politiques, dans le cadre de la majorité présidentielle ont pour objectif de déployer dans toutes les régions les efforts nécessaires pour que les nombreux dispositifs qui ont été adoptés par le gouvernement puissent trouver leur réalisation concrète dans les régions. Celles-ci, dans le cadre de leurs compétences de développement économique, de l'emploi, de la

formation professionnelle ou bien des transports doivent être les instances qui facilitent la vie des entreprises artisanales et les accompagnent dans leur développement.

**3. *Etes vous favorable à un dispositif régional permettant d'attribuer aux entreprises artisanales des prêts à taux bonifiés (taux zéro) pour financer les besoins en fonds de roulement en phase de création et de croissance ?***

Pour accompagner les entreprises artisanales, particulièrement celles qui sont confrontées à la crise, la région doit se montrer à la hauteur du contexte actuel et proposer des instruments financiers adéquats. Le maintien des entreprises existantes, qui ont souvent plusieurs salariés, est tout aussi indispensable à la bonne santé du tissu économique local que la création d'entreprises nouvelles. Une des solutions pour faire face aux difficultés de trésorerie, serait sans doute la mise en place de prêts à taux zéro pour les chefs d'entreprise qui doivent soutenir ou développer leur activité. Mais, il faudra aussi que la région soit très attentive aux entreprises qui emploient des salariés et des apprentis et pour celles-ci, une politique particulière d'accompagnement doit être mise en place.

**4. *Plus généralement, comment pensez-vous faciliter le financement pour la création, la pérennité et le développement du secteur de l'artisanat, sur l'ensemble des territoires (ruraux et urbains) ?***

Depuis 2007, le président de la République a souhaité impulser une véritable politique pour la prise en compte des entreprises artisanales dans l'économie de notre pays et le gouvernement a d'ores et déjà mis en place des mesures très importantes. Aussi, pour compléter les dispositifs nationaux qui existent pour le financement de la création d'entreprises (avances remboursables, subventions), les dispositifs régionaux comme les prêts à taux zéro ou bien des fonds dédiés, la région pourra peser sur la création d'entreprises artisanales et leur développement en leur facilitant, par exemple, l'accès à l'immobilier en centre-ville et dans les territoires ruraux.

Pour augmenter la pérennité des nouvelles entreprises, les études ont démontré que le créateur devrait être davantage sécurisé, conseillé et accompagné. Dans cet objectif, la région soutiendra toutes les mesures d'accompagnement et de formation des entreprises proposées par les chambres de métiers et de l'artisanat.

**5. *Quelle sera votre politique en matière de développement durable ? Comment associer les entreprises artisanales directement concernées ?***

Le chef d'entreprise artisanale et ses salariés sont, de manière quotidienne dans une logique de créativité et d'innovation, puisqu'il s'agit de s'adapter, en permanence à la réalité du marché et aux besoins des consommateurs. De même, l'artisanat a une démarche et une culture qui s'inscrivent dans les principes du développement durable. Il faut donc encourager ses entreprises à progresser, les chefs d'entreprises artisanales devant être davantage guidés et accompagnés dans les démarches. Les régions que nous dirigerons seront donc attentives à leurs spécificités en associant systématiquement les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles aux politiques qui seront développées en matière d'environnement.

En particulier, nous veillerons à ce que vos représentants soient associés aux instances régionales qui seront mises en place par le Ministère de l'écologie pour suivre la mise en place des recommandations du Grenelle.

Une autre piste de travail est de favoriser la prise en compte du développement durable dès la formation, qu'elle soit initiale ou continue. Pour cela, nous mettrons en place, dans les régions, une concertation avec les pouvoirs publics nationaux : d'une part, pour étudier l'intégration de ces démarches dans les référentiels de formation et d'autre part pour prévoir l'accompagnement des établissements consulaires dans la formation de leurs formateurs et dans leurs équipements pour que ces formations puissent être faites.

***6. Les entreprises artisanales sont peu représentées dans les dispositifs sur lesquels la Région est fortement impliquée, comme les pôles de compétitivité, les aides économiques à l'export, les aides à l'innovation. Vous engagez-vous à faciliter leur accès à ces dispositifs ?***

En effet, les pôles de compétitivité étant prioritairement tournés vers des projets de grande envergure, les entreprises artisanales y sont peu présentes. Pour autant, elles y ont toute leur place parce que les sujets traités les concernent souvent comme les démarches d'innovation, de créativité et de compétitivité. Nos représentants auront pour mission de soutenir et de renforcer la participation des entreprises artisanales au sein des dispositifs régionaux.

S'agissant de l'export, le niveau des exportations hors CEE des entreprises artisanales est supérieur à 6 milliards d'euros par an. Il s'agit d'une réalité économique qui n'est pas assez prise en compte. Il conviendra donc d'ouvrir l'accès aux dispositifs d'aide à l'export pour les artisans, mais également aux chambres de métiers et de l'artisanat qui assurent auprès d'eux un accompagnement notamment sur l'export.

En matière d'innovation, il est nécessaire de prévoir au sein des stratégies régionales, des mesures spécifiques visant à soutenir et encourager tout particulièrement les démarches d'innovation des entreprises artisanales.

Le potentiel d'innovation dans l'artisanat est particulièrement riche, il recouvre de multiples aspects, qu'il s'agisse des produits et services, des procédés de fabrication et de commercialisation, de l'organisation ou de la gestion de l'entreprise.

***7. Comment envisagez-vous le développement de l'apprentissage ? Quelles mesures prendrez-vous pour accompagner les jeunes en matière de transport, de logement, de santé, de mobilité en Europe ?***

L'apprentissage est une voie de formation d'excellence, notamment et surtout pour les métiers de l'artisanat. Il reste effectivement des progrès à faire pour améliorer le statut de l'apprenti en lui faisant bénéficier des mêmes avantages accordés aux étudiants, que ce soit en matière de logement, de transport, de mutuelle, d'accès au sport, aux loisirs et à la culture. Néanmoins, notre programme propose des mesures très concrètes en matière de logement, de transport et aussi de santé. C'est pourquoi, nous accorderons une importance particulière à la politique en faveur de l'apprentissage et ferons en sorte de mieux favoriser l'emploi des apprentis par les entreprises. Dans chaque région, nous mettrons aussi en place un plan d'accompagnement de l'apprentissage avec pour objectif que chaque entreprise, y compris celles de plus de dix salariés, embauche au moins un apprenti. En effet, l'attachement de l'artisanat à cette voie d'excellence doit être mieux soutenu, et les régions doivent être aux côtés de tous ceux, chefs d'entreprises, maîtres d'apprentissage et organismes de formation travaillant au quotidien pour la maintenir et la développer. Nous veillerons aussi, tout particulièrement à ce que les circuits d'aide soient davantage en faveur des entreprises. Est-il normal qu'aujourd'hui, encore, dans certaines régions, les entreprises attendent depuis deux ans que la région leur verse ce qui leur est dû ? Il faut rappeler que l'apprentissage et la formation professionnelle étaient les premières compétences décentralisées aux régions et force est de constater qu'il reste beaucoup de progrès à accomplir dans ce domaine. L'emploi est la priorité numéro un de la majorité et par conséquent, sur toutes ces questions, une véritable politique d'accompagnement, de soutien et de développement sera mise en place.

Par ailleurs, la mobilité européenne repose sur la création de relations stables entre les établissements de formation. Nous accompagnerons, y compris budgétairement, la création de ces relations en veillant à ce que les conditions d'accueil de nos jeunes à l'étranger et inversement pour les jeunes étrangers venant en France soient à la hauteur des ambitions. Pour tout cela, nous mettrons en particulier en place des systèmes

d'accompagnement financier pour prendre en charge au moins partiellement les frais de déplacement. C'est aussi le sens de l'Erasmus des apprentis que nous souhaitons pour tous les jeunes.

Enfin, il s'agit de la même logique pour ce qui est du déplacement sur le territoire régional : nous allons accompagner les initiatives des CMA pour pallier l'absence de moyens de transports (nous avons des propositions concrètes par exemple pour le co-voiturage) pour faciliter le déplacement des apprentis sur le territoire régional.

***8. Etes-vous prêts à accompagner le développement de l'université des métiers qui sera le prochain cadre de la transmission des savoirs dans le monde des métiers, en partenariat avec les universités et les IUT, avec un accès pour tous les publics quelque soit leur niveau de formation et leur âge ?***

La création dans la région d'une université des métiers et de l'artisanat (URMA), en partenariat étroit avec les conseils régionaux et les organisations professionnelles, optimisera sans aucun doute l'accueil d'un public très large, jeunes, demandeurs d'emploi et tous ceux qui veulent rejoindre l'artisanat ; elles constitueront des lieux d'excellence reconnue et aussi des repères pour les jeunes et leurs familles à la recherche d'une information sur les métiers ou d'une formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi.

Nous accompagnerons les URMA à deux niveaux : en mobilisant les moyens de la région sur la construction de parcours de formation en réponse aux besoins des entreprises artisanales et en accompagnant les chambres de métiers et de l'artisanat dans la formation de leurs formateurs pour appréhender ces nouvelles problématiques de formation ouvertes vers le supérieur. Mettre en commun au sein d'entités bien identifiées telles que les URMA, des formations à tous les niveaux, des équipes universitaires, des IUT et aussi des forces vives qui tirent encore plus vers le haut l'apprentissage des métiers, constituera l'une des priorités de nos politiques de formation.

***9. Quelle sera votre politique en matière de coopération internationale ? Quelles seront vos priorités géographiques et thématiques pour les actions de coopération ? Quel rôle comptez-vous faire jouer aux CMA dans l'élaboration, montage et mise en œuvre des projets de coopération soutenus par la Région ?***

La coopération décentralisée doit être davantage placée au service de l'artisanat et des métiers avec un triple objectif d'ouverture, de solidarité et de responsabilisation. Nous pensons qu'il faut encourager nos partenaires du Sud à se développer et à déclencher des dynamiques de changement durable leur permettant d'assurer aux populations des

opportunités d'emploi, donc de revenus et de création d'activités. Cet effort exige de la part de la région une mobilisation de ressources sans retour économique à court terme mais dont l'impact à moyen et long terme doit être assuré. D'où la nécessité d'une politique de coopération ouverte fondée sur la responsabilisation des acteurs locaux, seule condition d'un développement durable.

Il s'agira principalement des pays dont l'indice de développement humain est le plus faible, les pays africains, méditerranéens, asiatiques et des Caraïbes, sans oublier toutefois d'autres pays, notamment de l'ex bloc soviétique. Le défi du développement se trouve dans ces régions, que ce soit en matière d'éducation, de santé et, surtout, de formation professionnelle.

Le développement équilibré des territoires est enfin une condition pour la consolidation de la petite entreprise et de l'entreprise artisanale.

Les projets de compagnonnage artisanal expérimentés par les chambres de métiers et de l'artisanat font partie de ces outils et méthodes dont l'impact n'est plus à démontrer. Ils méritent consolidation et développement.

***10. Etes-vous prêts à vous rapprocher, sur tous ces objectifs, des représentants des entreprises artisanales élus des chambres de métiers et de l'artisanat ? Etes-vous prêts à renforcer les liens de la région avec les chambres de métiers et de l'artisanat ? Comment comptez-vous soutenir et promouvoir le rôle d'information, de conseil et d'accompagnement joué par les chambres de métiers et de l'artisanat ?***

Les élus conseillers régionaux doivent être les interlocuteurs privilégiés des chambres de métiers et de l'artisanat au titre de leurs compétences en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle. Une région est un acteur incontournable en la matière. Dans le cadre de la politique régionale, nos élus mettront en place des coopérations et des outils financiers destinés à soutenir les actions du réseau des CMA (export, innovation, formation, création d'entreprise) et faciliter le développement des entreprises artisanales.

Pour y arriver concrètement, nous ouvrirons, comme nous l'avons fait au niveau national, une large concertation avec les organismes de l'artisanat pour élaborer, en commun, les meilleures réponses aux besoins exprimés sur le terrain et les politiques les mieux adaptées. Avec un million deux cent mille entreprises, 4 millions d'actifs, plus de 250 métiers, 350 milliards d'euros de chiffre d'affaires et une stabilité, voire une progression certaine même en période de crise, notamment en matière de création d'entreprises et d'emplois, l'artisanat et le commerce de proximité restent au cœur de nos préoccupations et toutes ces entreprises devront bénéficier des meilleures attentions qu'elles méritent à juste titre.